

Procès-verbal

Présents: Philippe Thalmann, président
Stephan Morgenthaler, vice-président
Consuelo Antille, secrétaire
Serge Vaudenay
Xavier Llobet
Ludger Weber

OJ

1. Consultation restreinte RGT
 2. Consultation Directives chargés de cours
-

1. RGT

Situation

Le 12 juillet, R. Bugnion, responsable RH EPFL, a adressé aux doyens, vice-présidents et présidents de l'AE, de l'ACC et de l'APC une annonce de consultation restreinte sur le projet de règlement sur la gestion du temps (RGT) approuvé par la direction EPFL. Le message annonçait également la mise en œuvre de l'outil Ontime dès janvier 2013 pour répondre aux exigences liées aux projets européens, entre autres.

Suite à ce message et au vu du projet de règlement, l'AE et l'ACC ont réagi très rapidement et demandé à M. Bugnion plus amples informations. Vu l'urgence, M. Bugnion a convoqué une séance le 9 août à 11h00 en présence de : S. Killias (EPFL General Counsel), Ph. Thalmann (ACC), J. Van Herle (AE), C. Antille (ACC et AE) et lui-même.

SK et RB ont expliqué les exigences émanant tant des audits de projets européens que de ceux de la Confédération pour un règlement sur les absences applicable à tout le personnel de l'EPFL. Des négociations ont déjà été menées et la marge de manœuvre est extrêmement faible à ce stade. En outre, le temps presse, car le règlement doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013, date non négociable.

Ces raisons expliquent le choix d'une consultation restreinte, d'autant que la question du temps de travail fait déjà partie de la LPERS à laquelle sont soumis tous les collaborateurs de la Confédération et des institutions du CEPF.

Néanmoins, RB et SK ont pris en compte quelques remarques.

Séance Comité ACC

Pour informer dûment son comité, Ph. Thalmann a convoqué une séance le 14 août à laquelle le comité a participé dans son entier.

Sur la base d'un projet de prise de position, la discussion a permis de soulever tous les points restés peu clairs et de finaliser une PP ACC qui doit être rendue dans la période de consultation courant du 16 juillet au 5 septembre 2012.

Décision

Une PP ACC sera envoyée à l'AE, selon la procédure officielle de consultation.

2. Directive sur les chargés de cours

Situation

Il s'agit de la 3^e consultation sur ce projet de nouvelles directives. La consultation va démarrer incessamment et Ph. Thalmann a proposé de profiter de cette séance pour toucher également ce sujet.

Directives sur les chargés de cours

Une comparaison des différents textes (évolution entre la 1^e et la 3^e version) et la constatation que la remarque de l'ACC émise à la 2^e consultation a bien été prise en compte mène le comité à la conclusion que cette dernière version des directives est acceptable telle quelle.

Décision

L'ACC répondra favorablement et sans remarque complémentaire à la consultation sur ce sujet.

La séance est levée à 14h30

Ce PV : Consuelo Antille et Philippe Thalmann